

EN MAINE-ET-LOIRE...

Dans notre numéro du 14 juin, nous avons publié une partie de la résolution de l'*Union Départementale des Syndicats du Maine-et-Loire*. Nous oublions aujourd'hui, presque in extenso la partie qui n'a pu paraître plus tôt dans ces colonnes faute de place.

«Considérant qu'il importe d'admettre les filles d'ouvriers et d'employés dans des écoles d'assistantes sociales créées à cet effet, pour leur permettre, au moyen de Bourses, de recevoir une formation vraiment sociale et laïque:

Le Congrès demande la création immédiate de pareils établissements et émet le vœu que la Sécurité sociale appuyée par la C.G.T. subventionne largement cette œuvre d'où sortiront des femmes capables à tous points de vue de venir en aide aux populations laborieuses».

Peuples coloniaux. *«Le Congrès, se souvenant de la lutte menée contre l'occupant nazi par l'ensemble du prolétariat français, envoie son salut fraternel à tous les peuples coloniaux luttant dans les mêmes conditions et pour les mêmes raisons contre toutes les forces envahissantes de l'impérialisme international; réclame l'affranchissement des colonies françaises et le retrait des troupes occupantes».*

La Guerre et l'Amnistie. *«La guerre, fléau du monde du travail, devant être bannie à tout jamais, le Congrès exprime le désir ardent que tous les camarades condamnés et emprisonnés sous le gouvernement Daladier pour leur lutte contre la guerre soient immédiatement amnistiés et remis en liberté.*

Amnistie pleine et entière doit être donnée à toute personne condamnée par Vichy du fait d'infractions aux lois sur le ravitaillement familial.

Il ne saurait évidemment, être question des individus ayant collaboré avec l'occupant ou profité des circonstances pour s'enrichir au détriment du peuple.

Le Congrès envoie son salut fraternel à tous les ouvriers du monde luttant contre leurs exploiters, à l'Espagne républicaine et à tous les peuples opprimés».
